Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 80 (1935)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse:

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 12.-; 6 mois fr. 7.-3 mois fr. 4.-

Prix du Nº fr. 1.50

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.—

3 mois fr. 5 .-

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. Masson, Avenue Druey 15, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE:

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES: Agence de publicité G. Amacker, Palud 3, Lausanne. H. Droz, succ.

Projectiles et bouches à feu

Le choix d'un type de canon de campagne a été longtemps dominé par la question des transports. Dans des limites assez restreintes, il s'agissait de savoir si un petit canon largement approvisionné n'était pas préférable à une bouche à feu plus puissante, mais ne disposant que de munitions parcimonieusement comptées. Nous dirons sous une autre forme : Ne pouvant donner au matériel d'artillerie de campagne à la fois un obus puissant et un large ravitaillement en munitions, il fallait sacrifier l'un ou l'autre. Lequel?

Les controverses auxquelles ce dilemme a donné lieu ont perdu une grande partie de leur intérêt avec la généralisation des transports automobiles et leur mise au point par l'expérience de la grande guerre. Nous nous bornerons à rappeler deux opinions vieilles d'une cinquantaine d'années dont la contradiction est flagrante.

Le général H. Langlois dont l'opinion faisait autorité à cette époque préconisait l'emploi d'un canon lançant un projectile de deux ou trois livres seulement mais très large-

1935 37